

11 Sept. 2011

# **ATELIER SUR L'ETUDE DE L'AVANT-PROJET DE LOI PORTANT LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DU GARDE DES  
SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE.**

**Mesdames, Messieurs, les Ministres et chers collègues,**

**Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,**

**Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,**

**Monsieur le Représentant de l'ONUSC,**

**Mesdames, Messieurs, les représentants des Organisations  
Internationales,**

**Messieurs les membres de la délégation de l'Observatoire  
béninois de Lutte contre la Corruption ( OLC ),**

**Vénérés chefs traditionnels,**

**Mesdames, Messieurs les participants,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs**

En ce jour solennel, consacré à l'étude de l'avant-projet de loi sur la lutte contre la corruption, je voudrais, au nom du Chef de l'Etat et du gouvernement souhaiter la bienvenue à tous les participants et exprimer la gratitude du Togo à tous nos partenaires en développement notamment à l'ONUSUD, au système des Nations Unies, à l'Union Européenne, à la Francophonie, à la France, à la République Fédérale d'Allemagne pour leur soutien multiforme à l'édification d'un Etat de droit dans notre pays.

L'importance du thème de cet atelier oblige à fixer les esprits sur la problématique de la corruption. En effet, la corruption est un fléau qui sape les fondements mêmes de la nation et les dégâts qu'elle provoque ont un impact amplifié et très nuisible à l'économie de notre pays, à son développement et à ses populations.

C'est ainsi que l'on peut affirmer sans risque de se tromper que si nous ne prenons garde la corruption deviendra, si cela n'est pas déjà le cas, la première cause de dissipation des deniers publics et donc d'aggravation de la précarité, favorisant ainsi la grande criminalité. Tout en mettant en péril la paix et la sécurité sociale elle contribuera à l'érosion dangereuse de l'image de marque de notre beau pays. Ne perdons pas de vue que la corruption dissuade les investisseurs étrangers autant qu'elle constitue un frein au développement socio-économique et un obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale. La corruption, disons-le clairement, contient les germes de l'autodestruction de notre société.

Il me plaît de rappeler une fois encore les effets pervers de la corruption tels qu'ils ont été décrits par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Kofi ANNAN, en des termes que j'avais déjà cités lors de mon allocution à l'ouverture de l'atelier sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Je cite :

**« La corruption est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'Etat de droit, entraîne la violation des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité.**

**Le mal court dans de nombreux pays, grands et petits, riches et pauvres, mais c'est dans les pays en développement qu'il est plus destructeur.**

**Ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus, car, là où il sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, les gouvernements ont moins de moyens pour assurer les services de base, l'inégalité et l'injustice gagnent et les investisseurs et donateurs étrangers se découragent.**

**La corruption est une des grandes causes des mauvais résultats économiques ; c'est aussi un obstacle de taille au développement et à l'atténuation de la pauvreté. »**

Comme on le voit, il est inadmissible que maintenant que le Togo, après maints efforts, a pris langue avec la communauté internationale et nos partenaires essentiels, il est inconcevable, dis-je, après tant d'années de sacrifices de nos populations, que nous nous laissions voler les moyens de l'espérance et d'un avenir meilleur que nous offre le contexte actuel par les virus de la corruption, cette vermine à laquelle

nous devons déclarer la guerre avec la plus farouche détermination.

Nous nous rendons donc à l'évidence qu'il est primordial de lutter contre la corruption sous toutes ses formes si nous voulons amorcer le développement économique de notre pays.

C'est pourquoi dans l'effort d'édification d'un Etat de droit fondé sur la bonne gouvernance tant politique qu'économique, le Président de la République, dans sa vision pour l'avenir, a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. A cet égard, l'émergence de nouvelles valeurs dans la considération et le respect de la chose publique « la res publica » revêt une importance capitale et interpelle tant la conscience collective que les consciences individuelles.

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, des efforts considérables ont été accomplis lesquels méritent d'être encouragés et renforcés. C'est dans cette optique que le Togo a créé en février 2001, une commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique afin de faire face à la multiplication des affaires de détournements de fonds publics et d'abus de biens sociaux. A l'actif de cette commission, on peut citer la modification du code pénal pour incriminer les infractions aux règles de passation des marchés publics et la transmission à la justice de nombreux cas de détournement de fonds.

Je voudrais mentionner aussi le récent sondage réalisé par la même commission qui a montré comment la délinquance financière risque d'atteindre un seuil intolérable si rien n'est fait, illico presto, pour la juguler.

C'est en raison de la gravité de la situation que notre pays s'est doté de nouveaux mécanismes qui répondent mieux aux normes internationales de lutte contre la corruption.

Il en est ainsi de la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption qui constitue un véritable tournant dans la modernisation de la stratégie de lutte contre la corruption. A cela, il faut ajouter la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption de juillet 2003 également signée par notre pays..

A présent, il nous faut introduire dans l'ordre interne un instrument juridique de lutte anticorruption. C'est l'objet de l'atelier de ce jour destiné à étudier l'avant-projet de loi sur la lutte contre la corruption.

Mesdames, Messieurs les participants,

Vous vous rendez compte de l'importance et de l'immensité de la tâche qui vous attend mais aussi de la mission historique qui est la vôtre de faire un examen minutieux et approfondi de cet avant-projet de loi ; de faire des apports constructifs afin de le parfaire.

Je puis vous assurer que le gouvernement attend beaucoup des travaux de cet atelier car l'adoption prochaine de la loi contre la corruption permettra de moraliser les pratiques et d'inculquer à nos concitoyens de nouvelles valeurs comme la transparence dans la gestion, la probité, la reddition des comptes et surtout la responsabilité.

Je n'ai pas de doute quant à votre détermination à faire un travail sérieux pour permettre à notre pays d'améliorer la gouvernance et de s'insérer définitivement dans le concert des Etats respectables où le respect de la chose publique trouve un terrain favorable dans toutes les consciences pour éclore et grandir au bénéfice de tous.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier sur l'étude de l'avant-projet de loi relatif à la lutte contre la corruption.

Je vous remercie